

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 4 décembre 2021

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 4 décembre 2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 17 décembre 2021

POLITIQUE A04 ENVIRONNEMENT

**ADOPTION DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT
ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1111-1 et L. 3211-1,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2111-3 et D. 2111-3,

Vu les annexes à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

Considérant que le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) est un document obligatoire pour les collectivités territoriales dont le montant annuel des achats s'élève à plus de 100 M€,

Considérant que le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) permet de décliner et rendre publique la politique d'achat, notamment sur le plan social et environnemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve les termes du Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) annexé à la présente délibération.

Dit que cette délibération est sans incidence budgétaire.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 17 décembre 2021

**ADOPTION DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT
ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)**

Délibération

Président de la séance : Bédier Pierre

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (40) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Bertrand Coquard, Karl Olive.

Procurations : Nicole Bristol à Julien Chambon, Pierre Fond à Ingrid Coutant, Nathalie Pereira à Cécile Dumoulin, Patrick Stefanini à Josette Jean.

Affichage le : 23 décembre 2021

Transmission préfecture le : 21 décembre 2021

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20211217-lmc1127305-DE-1-1

Du : 21 décembre 2021

Délibération exécutoire le : 23 décembre 2021